



**AVENANT A LA CONVENTION DEPARTEMENTALE FRANCE SERVICES
DE L'HÉRAULT DU 21 JANVIER 2020**

Considérant :

- Les avis favorables rendus lors de l'audit-qualité du 23 juin 2021 et des visites de terrain menés par le cabinet AFNOR-Vitalis ;
- La tenue des formations « métiers-opérateurs » et « accueil physique et numérique » organisées par le CNFPT ;
- L'avis favorable de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Il est ajouté à la liste des établissements signataires de la convention départementale France Services de l'Hérault du 21 janvier 2020, la structure suivante :

- France Services itinérante du Clermontais représentée par M. Claude REVEL Président de la Communauté de Communes du Clermontais;

Cette labellisation prend effet à compter du 1^{er} juillet 2021.

L'annexe 4 de la convention précitée est modifiée en conséquence.

Le reste sans changement.

Fait à..... le 25 novembre 2021.

<p>Le Préfet de l'Hérault</p> <p>Hugues MOUTOUH</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes du Clermontais.</p> <p>Claude REVEL</p>
--	---